

TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION ACTIVITES DE TRANSPORT ET PRESTATIONS DIVERSES APPLICABLES AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT

Dans un hôpital, les frais liés à l'hospitalisation sont pris en charge à 80% par l'Assurance Maladie (sauf cas particuliers). L'Assurance Maladie assume également une partie des soins réalisés avant ou après une hospitalisation. Vous serez, par exemple, remboursé à 70% lors d'une consultation chez un anesthésiste, avant une opération, et à 60% si vous avez besoin de séances de rééducation après une intervention chirurgicale.

À votre sortie d'hôpital, vous aurez à régler **certains frais qui restent à votre charge** :

LE MONTANT DU TICKET MODERATEUR

c'est-à-dire la partie des dépenses de santé qui reste à votre charge après le remboursement de l'Assurance Maladie si vous ne possédez pas de mutuelle (20% des frais d'hospitalisation multiplié par le nombre de jours d'hospitalisation).

Le tarif des prestations applicables aux personnes hospitalisées au CH de Rochefort est fixé ainsi qu'il suit, à compter de janvier 2016 :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	PRIX DE JOURNÉE
PÔLE Femme-Enfant	
Gynécologie	1.468,80 €
Obstétrique, Pédiatrie, Adolescent, néonatalogie	1.213,02 €
Hôpital de jour pédiatrique	1.979,00 €
PÔLE des Chirurgies et d'Hépatogastro-entérologie	1.468,80 €
PÔLE de Médecine	1.468,80 €
PÔLE Urgence, Cardiologie/Pneumologie	
Hospitalisation de très courte durée, Cardiologie, Pneumologie	1.213,02 €
Soins Médicaux continus – spécialités coûteuses	1.946,73 €
PÔLE Plateau Technique Chirurgical	
Ambulatoire	1.509,41 €
PÔLE Gériatrie clinique	
Médecine gériatrique spécialisée	1.213,02 €
Soins de suite et de réadaptation	563,97 €
Hôpital de jour en gériatrie	1.238,81 €
SMUR	
Rochefort - la demi-heure	660,26 €
Oléron- la demi-heure	800,00 €

Sachez que la maladie qui justifie votre hospitalisation et les soins qui sont dispensés vont être financés par un tarif de prestations national remboursé par l'assurance maladie. Par exemple si vous êtes pris en charge pour une appendicite, celle-ci génère un certain coût (prestation médicale, soignante, produits pharmaceutiques, hôtellerie, frais de fonctionnement de l'hôpital etc.), qui sera couvert en tout ou partie par un remboursement de la Sécurité sociale.

Deux exemples :

Appendicectomies non compliquées, niveau 1
1930,15 €

Accouchement par voie basse chez une primipare sans complication significative
2422,83 €

LES SUPPLEMENTS POUR VOTRE CONFORT chambre individuelle...

Régime particulier (à compter du 1/1/2016) **51,00 €**

LE FORFAIT JOURNALIER

représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement entraînés par son hospitalisation. Il est dû pour tout séjour supérieur à 24 heures dans un hôpital, y compris le jour de sortie.

Forfait journalier **18,00 €**

LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES MEDICAUX

si vous avez été pris en charge par le praticien de votre choix au sein du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays Rochefortais. Vous serez dès lors informé sur le montant de ces dépassements et vous aurez donné votre accord préalable.

PRESTATIONS DES ACCOMPAGNANTS

Tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2012

Petit déjeuner	3,00 €
Repas accompagnant	9,00 €
Couchette	8,00 €

CHAMBRE MORTUAIRE

Journée en chambre mortuaire
(à compter du 1/1/2016) **52,00 €**

(le dépôt du corps en chambre mortuaire est gratuit au cours des trois premiers jours, pour les personnes hospitalisées).

Toutefois, si vous avez une mutuelle ou une assurance santé complémentaire, ces frais peuvent être remboursés en partie ou en totalité. Renseignez-vous auprès de votre organisme pour savoir si votre contrat le prévoit.